



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DE RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2021-407 concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2022**

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 21 décembre 2021

Joanie Ouellet  
Secrétaire-trésorière adjointe